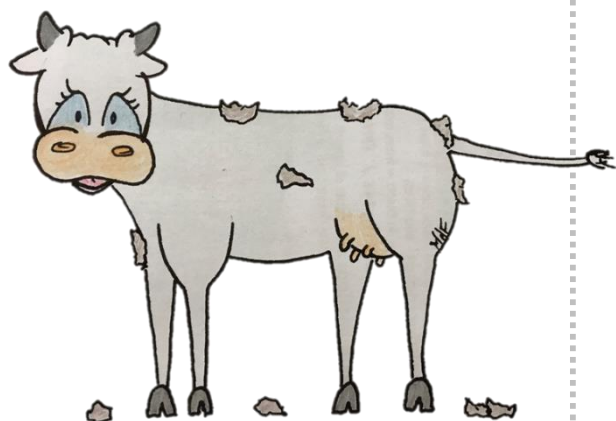


La chaleur revient, les insectes aussi ! Petit point sur la Besnoitiose afin de se préparer pour la saison chaude propice aux insectes piqueurs.

LA BESNOITIOSE C'EST QUOI ?



La besnoitiose est due à un **parasite microscopique** du groupe des coccidies (*Besnoitia Besnoiti*) **transmis de bovin à bovin par des piqûres d'insectes** (taons, stomoxes...); on suspecte la possible contamination par les aiguilles.

Les agents pathogènes peuvent envahir l'ensemble des organes et former des milliers de petits kystes parasitaires.

Elle peut atteindre tous les bovins, quelle que soit leur race, et de manière plus importante les jeunes à partir d'un an et les mâles (qui peuvent devenir définitivement stériles). Bien que les symptômes puissent n'affecter que quelques individus dans un troupeau, souvent des lots entiers de génisses sont contaminés. Elle se manifeste pendant la phase d'activité des mouches piqueuses (de mars à décembre) mais des contaminations en bâtiment sont possibles (mouches...).

JE PENSE BESNOITIOSE ?

La maladie incube pendant au moins une semaine après la contamination par piqûre puis se manifeste en trois phase successives. Repérer les premiers symptômes comportementaux des animaux et les premiers signes cliniques est essentiel pour réagir vite (traitement). En cas de doute, **j'isole immédiatement** les animaux suspects et **je fais réaliser des prélèvements** pour confirmer le diagnostic avec mon GDS et mon vétérinaire.

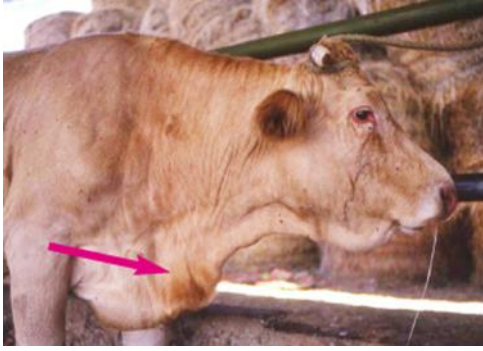


Tabanidae = Taons
Plus de 80 espèces présentes en France



Muscidae = mouches
Surtout *Stomoxys calcitrans*
(= stomoxes, = petites mouches d'étable)

1- LA PHASE FEBRILE : 3 à 10 jours



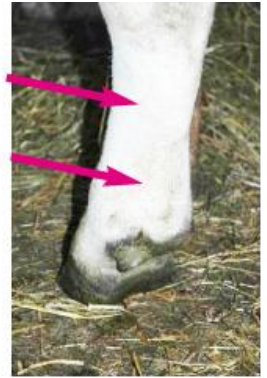
Source : GDS03

- ✓ Larmoiement
- ✓ Jetage (écoulement clair)
- ✓ Fièvre (40-41 °C)
- ✓ Animal essoufflé
- ✓ Peau chaude et douloureuse
- ✓ Congestion des muqueuses
- ✓ L'animal s'isole et ne mange plus
- ✓ Diagnostic différentiel difficile : FCO, coryza gangréneux, bronchopneumonie...



2- LA PHASE DES OEDEMES : 1 à 2 semaines

- ✓ Température normale
- ✓ Déplacement difficile
- ✓ Hypertrophie testiculaire
- ✓ Œdèmes bien visibles à la tête et à l'extrémité des membres
- ✓ Toutes les régions du corps peuvent être atteintes



Source : GDS03

3- LA PHASE DE DÉPILATION ET DE SCLÉRODERMIE

À partir de 6 semaines après le début de la maladie

- ✓ Apparition de kystes sur les sclère oculaire (blanc de l'œil)
- ✓ Épaississement cutané durable (peau d'éléphant)
- ✓ Jamais de démangeaison
- ✓ Crevasses aux articulations (surinfections fréquentes)
- ✓ Dépilation généralisée
- ✓ Amaigrissement : non-valeur économique, peut se terminer par la mort de l'animal ou l'euthanasie



Source : GDS03



LES RAISONS DE SE PRÉSERVER



- ⇒ Pas de vaccin disponible
- ⇒ Traitement long, contraignant, d'un coût élevé pour des résultats pas toujours probants.
- ⇒ Les conséquences de la besnoitiose sont variables d'un élevage à l'autre. Elles peuvent être très lourdes sur le plan économique :

- ✓ Jusqu'à 10 % de mortalité
- ✓ Réforme précoce des animaux atteints et moins-value commerciale (20 à 50 %), frais d'euthanasie, parfois saisie en abattoir
- ✓ Difficulté de renouveler (jeunes plus sensibles, infertilité des mâles), perte de cheptel souche, dégradation du niveau génétique car réforme précoce et forcée de nombreuses génisses.

LES MESURES À PRENDRE

- ⇒ **Limiter les mouvements** (type estive en zone infectée) et les introductions, dans la mesure du possible.
- ⇒ **Contrôler les introductions** pour éviter d'acheter la maladie, quel que soit l'âge des animaux : contrôlez à l'aide du kit introduction en plus de la BVD et l'IBR (comprenant la besnoitiose, paratuberculose sur sang et bouse en fonction de l'âge de l'animal et néosporose pour 30 ou 36€ HT si plus ou moins de 18 mois).
- ⇒ **Contactez votre GDS.**
- ⇒ **Lutter contre les insectes vecteurs** : protéger les animaux pendant la période d'activité maximale des taons.



INFOS MENSUELLES :

- Pensez à nous déclarer vos cas de gale ovine, des solutions et suivis peuvent être proposés.
- BVD : Retrouvez toutes les informations dans l'Allier Agricole semaine 24, ainsi que les articles régionaux dans les précédents numéros.
- Rappel Reproduction : pensez à être à jour de vos pratiques sanitaires mais surtout pensez à surveiller l'alimentation de votre cheptel toute l'année et n'hésitez pas à vous rapprocher des techniciens d'autres OPA pour un suivi technique.
- Pensez à déclarer vos ruches : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

**Nous sommes à nouveau disponibles au GDS !
Et toujours par mail et téléphone
gds03@orange.fr
04.70.35.14.30**

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers

QUI ?
Obligatoire pour tout détenteur de ruche, dès la première ruche

QUAND ?
Tous les ans, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

COMMENT ?
Sur internet : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
Sur papier : Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à la DGAL

INDISPENSABLE
à la gestion collective de problèmes sanitaires

INCONTOURNABLE
à votre information en cas d'alerte

ESSENTIELLE
à l'obtention de soutiens pour l'apiculture française